

Ministère de la Jeunesse et
des Sports

MINISTÈRE DES SPORTS

Correspondance

4. 2. 1981

Doc: 1

Pgs: 20

/K.C./M.Z./

Kigali, le 4 Février 1981

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

B.P. 1044 - KIGALI

Monsieur le Ministre de la Jeunesse

et des Sports

K I G A L I

Objet: Transmission Rapport
du Séminaire des Enca-
dreurs Régionaux et
S/Régionaux de la Jeu-
nesse à KAVUMU du 2 au
4 janvier 1981.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le
Rapport du Séminaire des Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux de la
Jeunesse, qui s'est tenu à KAVUMU, du 2 au 4 janvier 1981.

Les Conseillers à l'Encadrement de la Jeunesse de BUTARE et GISENYI,
ainsi que le Coordonnateur du SUCO ont aussi participé aux travaux du
Séminaire.

L'objectif essentiel du Séminaire était de définir en termes clairs et
bien précis, les objectifs du service de l'Encadrement de la Jeunesse;
les tâches de chaque niveau d'intervention (Ministère, Encadrement régio-
nal et sous-régional et les autres services dont les ONG comme le SUCO),
et le détail quant à leur opérationnalisation; d'indiquer les moyens
indispensables pour l'exécution de ces tâches à chaque niveau; et enfin,
esquisser un programme d'activités pour l'année 1981.

Tous les séminaristes m'ont prié de vous
demander, Monsieur le Ministre, de bien vouloir examiner toutes les recom-
mandations du Séminaire, et de donner le feu vert le plus tôt possible pour
la mise en application de celles que vous jugerez opportun de mettre en
pratique et d'en informer leurs chefs respectifs (notamment les Préfets,
les Sous-Préfets et les Bourgmestres).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma très haute considération.

KANYARUSHOKI Claver

Directeur Général de la Jeunesse

Président du Séminaire.-

C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général au
Ministère de la Jeunesse et des Sports

K I G A L I

- Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs.- K I G A L I
- Monsieur le Coordonnateur du SUCO.- K I G A L I
- Monsieur le Séminariste (Tous).

• /K.C./M.Z./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 - KIGALI

RAPPORT DU SEMINAIRE SUR
L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE
TENU A KAVUMU

DU 2 AU 4 JANVIER 1981.

Ordre du jour :

1. Définition du Service Encadrement-Jeunesse:
 - a) situation actuelle : objectifs et réalisations
 - b) identification des goulots d'étranglement
 - c) nouvelle stratégie en vue d'établir des objectifs plus clairs et plus précis permettant de réaliser la mission de l'encadrement-jeunesse.
2. Détermination des tâches pour chaque intervenant
3. Opérationnalisation des tâches et fixation d'un échéancier
 - a) identifier les actions à mener
 - b) programmer chaque action dans le temps
 - c) définir les moyens de réussite
 - d) instaurer un système de contrôle et d'évaluation à chaque niveau
4. Esquisser une programmation
5. Problèmes divers.

Abréviations

- E.J. = Encadrement-Jeunesse
E.R. = Encadreur Régional
E.S.R. = Encadreur Sous-Régional
E.C. = Encadreur Communal
O.N.G. = Organismes non-gouvernementaux
SUCO = Service Universitaire Canadien Outre-Mer.
G.S.E. = Groupements Socio-Economiques
C.C.D.F.P = Centres communaux de développement et de formation permanente
C.S.D. = Centres Sociaux de Développement.

Documents de travail

1. A chaque participant il a été remis le document /K.E./M.C./ intitulé "Séssion de travail des Encadreurs Régionaux" reprenant les objectifs du service de l'encadrement de la jeunesse et les attributions des différents intervenants telles que définies jusqu'à présent.
2. Aux responsables du Ministère avait été remis, avant la session, un texte intitulé "Document de travail préparatoire à la Session des Encadreurs Régionaux et Agents du Ministère", ce texte traitait des mêmes sujets que le premier document en y ajoutant l'opérationnalisation des tâches, il avait été établi lors d'une réunion préparatoire à cette session, composée des E.R. de BUTARE, RUHENGIERI, GISENYI et GITARAMA, avec les 3 Conseillers du SUCO affectés à l'E.J.

Ces deux documents ont servi de point de départ pour l'établissement des tâches telles que proposées dans le présent document.

Liste des participants

- Présents : - Monsieur KANYARUSHOKI Claver, Directeur Général au Ministère de la
Jeunesse et des Sports, Président.
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
Vice-Président
- Monsieur NJANGWE Philippe, Chef de Division Sports
- Monsieur GASHABIZI J. MUKASA, Encadreur S/Régional CYESHA
- Monsieur BURAYOBERA Gérard, Encadreur Régional BYUNBA
- Monsieur MUSONERA Athanase, Encadreur Régional CYANGUGU
- Monsieur MUKARAGE Jérôme , Encadreur Régional GIKONGORO, Rapporteur
- Monsieur SENKWARE Céléstin, Encadreur Régional KIGALI
- Monsieur RUFOKO Emmanuel, Encadreur Régional RUHENGEMI
- Monsieur BIGIRUMWAMI Athanase, Encadreur S/Régional BUBERUKA
- Monsieur MBABAJENDE Innocent, Encadreur Régional KIBUYE
- Monsieur MWITABANGOMA J.M.V., Encadreur Régional BUTARE
- Monsieur ZIMULINDA Siméon, Encadreur Régional KIBUNGO
- Monsieur NSHIMYUMUKIZA Elie, Encadreur S/Régional NDIZA
- Monsieur BRETON J. Paul, Conseiller à l'Encadrement-Jeunesse BUTARE
- Monsieur NGULINZIRA Mathias, Encadreur Régional GISENYI
- Monsieur NTIDENDEREZA Elie, Encadreur S/Régional BUMBOGO
- Monsieur NSANZABERA Faustin, Encadreur S/Régional KABAYA
- Mademoiselle PREVOST Suzanne, Conseillère à l'Encadrement-Jeunesse
GISENYI
- Monsieur GIELING Joop, Coordonnateur SUCO et Co-rapporteur du
Séminaire.

.../...

Introduction

Le Séminaire qui a réuni les représentants du Ministère de la Jeunesse et des Sports, des Encadreurs Régionaux et Sous-Régionaux de la Jeunesse et des Sports et les représentants du SUCO avait pour objectifs de :

1. Déterminer les objectifs du service de l'Encadrement de la Jeunesse
 - a) - Formation civique, professionnelle et coopérative
 - b) - Faire produire les jeunes (tant en G.S.E. qu'en privé)
 - c) - Organiser les sports et les loisirs pour tous et pour les jeunes en particulier.
2. Déterminer les responsabilités et les TACHES de chaque intervenant dans le Service de l'Encadrement-Jeunesse.
 - a) - Encadreurs Communaux
 - b) - Encadreurs Régionaux et S/Régionaux
 - c) - Ministère de la Jeunesse et des Sports
 - d) Autres Services et organismes (Gouvernementaux ou ONG)
3. Déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour une bonne réalisation des tâches fixées à chaque intervenant.
4. Programmation.

Le séminaire s'est ouvert dans la soirée du 2 janvier 1981 sur un mot d'introduction du Directeur Général de la Jeunesse, Président du Séminaire, pour en expliquer les objectifs ainsi que les résultats attendus de ces 3 journées de réflexion intense sur le rôle, les tâches du service de l'encadrement de la Jeunesse, ainsi que les moyens à mettre à la disposition de chaque intervenant dans ce service à tous les niveaux pour atteindre les objectifs lui assignés.

Les travaux ont repris samedi le 3 janvier à 8H15'. Après la présentation de l'ordre du jour par le Directeur Général de la Jeunesse, qui fut adopté comme suit :

Président : KANYARUSHOKI Claver, Directeur Général de la Jeunesse

Vice-Président: KAREKEZI Epimague, Chef de Division Encadrement.

Rapporteurs : - MUKARAGE Jérôme, Encadreur Régional de GIKONGORC.

- Joop GIELING, Coordonateur SUCO.

Les travaux ont continué directement en suivant l'ordre du jour, point par point. La clôture du Séminaire a eu lieu Dimanche le 4 Janvier 1981 à 13H00'.

.../...

1. DÉFINITION DU SERVICE ENCADREMENT-JEUNESSE :

- a) Le Président, Monsieur KANYARUSHOKI Claver, commence par rappeler brièvement l'historique du Service, ses objectifs et les réalisations déjà faites, dont les Centres de Formation (GACULIRO, KABARE, SHYOGWE et KARAGO) et autres centres, créés par des ONG sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- La formation professionnelle concerne les métiers, l'agriculture et l'élevage, et vise à permettre au plus grand nombre possible de jeunes non scolarisés de se trouver un emploi rémunérateur.
 - La formation en dehors des centres s'est faite par les sessions organisées à l'intention des jeunes des groupements Socio-Economiques. Le Président d'assemblée en profite pour remercier le SUCCO qui a pris en charge l'organisation de ces sessions, avec l'appui financier de NOVIB.
 - L'Encadrement sur le terrain se fait par les E.C., E.S.R. et E.R.
 - Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a toujours voulu que les jeunes puissent fonctionner à travers des formes de groupement à vocation coopérative, appelés G.S.E. (groupements socio-économiques)
 - Il s'occupe également de l'organisation des Sports et des Loisirs.

b) Identification des goulots d'étranglement :

Le président reprend toutes les difficultés signalées par les gens du terrain dans leurs différents rapports, en ajoutant qu'elles concernent aussi le volet des sports, qui relève également des mêmes responsables.

Les difficultés qui handicapent l'animation et l'encadrement de la Jeunesse sont nombreuses. Il y a :

- 1°) Le manque de bureau, de matériel de bureau de documentation et de moyens de déplacement pour les encadreurs communaux;
- 2°) Le niveau de formation très bas des encadreurs communaux;
- 3°) Les mésententes entre les Bourgmestres et les E.C. (encadreurs communaux). Ces mésententes entraînent souvent des révocations d'où l'instabilité du personnel d'encadrement,
- 4°) L'irrégularité des salaires des E.C.,
- 5°) Le manque de bonne volonté de la part de certains responsables chargés d'aider et encourager les jeunes (Bourgmestre, E.C, Conseillers, Chefs de cellules) dans leurs réalisations;
- 6°) La mauvaise utilisation des encadreurs (marché, recensement, secrétariat...);
- 7°) Le manque de terres cultivables et la stérilité du sol,
- 8°) Les communications très difficiles même entre les secteurs;
- 9°) Le manque de sensibilisation et de soutien en matériel technique;
- 10°) Le retrait par les autorités locales des terrains alloués aux jeunes;

- 11°) Les détournements de fonds des groupements socio-économiques par les gérants ;
- 12°) Le relâchement de certains jeunes associés ;
- 13°) La mésentente entre les membres d'un même groupement ;
- 14°) Le manque de débouchés pour les produits des jeunes ;
- 15°) L'exode rural ;
- 16°) La dissolution des groupements de jeunes filles, au mariage de celles-ci ;
- 17°) L'insuffisance du budget du Ministère de la Jeunesse en vue d'une intervention efficace et visible auprès des jeunes ;
- 18°) Le mécontentement des encadreurs régionaux suite à leur situation salariale qui n'est toujours pas régularisée ;
- 19°) Le manque de suivi du travail des E.C. par les encadreurs régionaux et le Ministère de la Jeunesse ; etc....

Telles sont les difficultés rencontrées dans l'animation et l'encadrement de la jeunesse. Malgré cela, la structure d'encadrement de la jeunesse telle que pensée par le gouvernement demeure un des moyens les plus appropriés pour l'intégration des jeunes au processus de développement du Rwanda ; à condition, bien sûr, que l'on entreprenne les actions nécessaires pour revitaliser ce Service, ce qui est l'objectif principal de la présente session.

- Elie NTIDENDEREZA signale que le Président a cité une nouvelle fonction des encadreurs :

la supervision des Centres de Formation dépendant du Ministère ou des privés, mais ils n'ont aucune autorité directe sur ces Centres.

- Le Président répond que cette question est à l'étude, mais que les E.R. représentent le Ministère dans toutes les activités de celui-ci dans les préfectures.

- Jean-Paul BRETTON souligne l'impossibilité pour un encadreur d'accomplir seul les vingt et une tâches qui lui sont assignées, surtout étant donné le peu de préparation qu'il a face à des activités aussi différentes. Il ajoute qu'il y a ambiguïté dans la définition du groupement socio-économique (G.S.E.) et que dans la pratique il y a eu une importance beaucoup plus grande accordée au volet sports qu'au volet encadrement.

- Le Chef de Division Encadrement rappelle que l'Encadreur est sensé travailler en collaboration avec les autres techniciens de la place. Il ajoute que pour les G.S.E., il est important que la formation corresponde aux possibilités et aux désirs des jeunes. Il reconnaît que les Encadreurs de fait se consacrent plus aux sports qu'à l'encadrement, malgré la recommandation du Chef de l'Etat que les loisirs ne doivent venir qu'après le travail.

- Le Président reconnaît l'impossibilité pour l'Encadreur de remplir toutes ses tâches mais ajoute que le Ministère n'a jamais attendu que toutes ces tâches soient remplies.

Il attend que les Encadreurs s'occupent de quelques groupements de jeunes et organisent les sports et loisirs, surtout pour les jeunes.

- Le Chef de Division Sports rappelle qu'on ne demande pas aux Encadreurs de faire tous les sports mais de s'adapter aux possibilités locales.

- Le Président rappelle l'opinion des Bourgmestres qui pensent aussi qu'il faut clarifier les tâches de l'Encadreur dont ils comprennent mal le rôle, et que le Ministère doit donner les moyens de réaliser leurs tâches.

Ils ont ajouté que beaucoup de Communes n'ont aucune possibilité financière pour aider les Encadreurs.

- Mathias NGULINZILA dit qu'on parle d'attributions d'E.C. alors que beaucoup de communes n'ont plus d'encadreurs par manque de moyen !

- Le Président répond que beaucoup d'autres agents communaux sont dans le même cas et que les autorités sont bien conscientes du problème; au récent Congrès il a été proposé de subventionner les Communes, et le Ministère a proposé au Président de la République dans son rapport annuel de 1980, de remettre les Encadreurs Communaux à la charge du Ministère de la Jeunesse et des Sports si les dites subventions ne suffisaient pas. On attend les résultats du rapport.

- Le problème du recrutement et révocation des E.C. relève des Bourgmestres, qui dans certains cas ne suivent pas la loi sur le statut du personnel communal.

C'est alors aux Encadreurs Régionaux de veiller à suivre les procédures prévues et d'intervenir auprès des Préfets. Si un E.C. ne fait pas son travail, il n'y a que le Bourgmestre qui peut intervenir; c'est à ce dernier que l'Encadreur Régional doit s'adresser.

- L'E.R. de GISENYI demande s'il est prévu un moyen d'informer plus les Bourgmestres sur les tâches de leurs Encadreurs de la Jeunesse, comme la tournée demandée au Ministère en mars 1979.

- Le Président rappelle que cette information se fait déjà par divers moyens: l'interview du Ministre à l'ORINFOR, lors de la réunion des Bourgmestres à BYUMBA, des tournées dans les Communes, des émissions de radio consacrées aux jeunes, etc...

c) Nouvelles stratégies pour des objectifs plus clairs et plus précis en vue de réaliser la mission de l'encadrement de la jeunesse: formation-production, sports et loisirs.

- Du point de vue de la formation:

Introduction:

- Le Président annonce la création, par le Ministère, des Maisons de jeunes et de la culture; ceci provoque une série de questions de plusieurs participants: qui assumera ces nouveaux coûts alors qu'on n'arrive pas à assurer l'essentiel pour les groupements de jeunes existants? Les Centres de Formation sont peu productifs, alors ne pourrait-on pas donner une formation, avec des outils de production aux groupements sur le terrain plus rentables. Il existe déjà une trentaine de Centres de Formation; faut-il en créer d'autres ? A-t-on prouvé qu'une formation dans un Centre est plus efficace qu'une formation sur le terrain? La comparaison reste à faire.
- Le Président précise que le Ministère du Plan est d'avis que les Centres de Formation de jeunes ont leur rôle, surtout avant la généralisation des Centres Communaux de développement et de formation permanente (C.C.D.F.P.). A nous de convaincre les autorités d'adopter le système qui s'avèrera le meilleur.
- Plusieurs participants voient les Centres actuels comme des Centres de recyclage ou de perfectionnement (du genre BUTAMWA); le Président confirme que cette vision devra nécessairement être adoptée (V. document du Séminaire des Responsables de Centres de Formation) lorsque la Réforme scolaire sera généralisée, pour éviter de faire double emploi avec les ERAI.
Ces Centres devront prévoir des journées d'application sur le terrain avec supervision des instructeurs.
- Etant donné le petit nombre de jeunes qui passent par les Centres de Formation, il faut garder la formule de formation sur le terrain qui permettra aux autres jeunes d'être touchés.
En ce sens les Chantiers de jeunes, qui donnent une courte formation intensive et des moyens de démarrage aux groupements de jeunes, pourraient-être plus efficaces si le suivi de ces groupements était mieux assuré, (V. demande du Ministère concernant des techniciens du SUCO) et les jeunes mieux choisis.
- On constate que la formule Chantiers de Jeunes, existant à GIKONGORO-BUTARE et GISENYI-RUHENGARI, est peu connue de plusieurs Encadreurs Régionaux.
Le Président donne les précisions nécessaires, entre autres sur les comités de supervision inter-ministériels et locaux. Il ajoute que les Chantiers sont appelés à toucher toutes les Communes du pays; ils ont commencé à GIKONGORO pour bénéficier de l'appui technique du projet d'intensification agricole de la F.A.O dans cette région.

Le 3ème projet est prévu à BYUMBA-KIBUNGO.

- Les Conseillers du SUCO soumettent le document de travail établi en commun avec quelques Encadreurs Régionaux en vue du présent séminaire; ce document prône quelques principes de base concernant les G.S.E.

1. Permettre aux jeunes d'avoir un travail rémunérateur.
2. De recevoir une formation professionnelle qui leur permettra de s'intégrer à la vie adulte.

Pour y arriver, il faut que les Encadreurs se concentrent sur quelques G.S.E. pour éviter la dispersion; ces groupements -types donneraient une formation à leurs membres pendant 4 ans pour permettre ensuite à d'autres jeunes de profiter de l'expérience du groupement.

Le Président pose la question: y a-t-il différence entre cette conception et celle des Centres de Formation qui sont appelés à être créés dans chaque commune ?

Il ajoute que le Ministre a déjà défini comme une priorité pour 1981

Le choix d'au moins 2 G.S.E. valables par Préfecture, qui recevraient un appui plus permanent de l'encadrement de la jeunesse. D'autres auraient leur tour les années suivantes et peu à peu le système sera standard. Ces G.S.E. à vocation coopérative auront une base plus permanente et toucheront plus de jeunes que le groupement-type envisagé plus haut. Il faudra aussi diversifier leurs activités dans la mesure du possible.

- Du point de vue de la production:

Le Président précise que les Centres de Formation visent à atteindre l'autosuffisance, si possible par la production des jeunes; les G.S.E., eux aussi, doivent allier production et formation sur le terrain, de façon à être également auto-suffisants; les Chantiers de jeunes s'adressent en principe à des G.S.E. qui existent et produisent déjà, perfectionnent des représentants de ces G.S.E. de façon ponctuelle et les retournent dans leurs groupements respectifs.

Ces chantiers ont une existence temporaire de deux ans, ensuite vient le suivi assuré par le Ministère, les autorités et les techniciens locaux.

- Du point de vue des sports:

Le Chef de Division Sports précise que le Ministère fait la promotion des sports traditionnels et modernes suivant les possibilités locales. Chaque Encadreur a déjà réalisé des activités dans le domaine des sports modernes. Le sport pour tous doit primer sur le sport d'élite; c'est l'impact social qui est important. Le sport d'élite se fera au niveau national organisé par le Ministère à partir des résultats obtenus régionalement.

.../...

- On se demande si la programmation doit venir du Ministère ou des Encadreurs;
- Le Président dit que les initiatives peuvent venir de part et d'autre, mais qu'en l'absence de directives du Ministère, les Encadreurs se doivent d'organiser eux-mêmes des activités.

-
- On réplique que les Programmes ne sont pas respectées par le Ministère lui-même et que les Initiatives locales ne sont pas soutenues.

Les équipements demandés ne sont pas fournis.

- Le Président répond qu'au Rwanda les clubs ne sont pas subventionnés par l'Etat et que donc les membres doivent parfois cotiser eux-mêmes.

Ceci vaut aussi pour le folklore et le théâtre.

Devant toutes les difficultés soulevées, on en arrive à la conclusion qu'il faut des responsables différents pour les sports et pour l'encadrement et formation des jeunes.

.../...

Recommandations : a) Concernant la formation-production

- Recom. n° 1 : Que l'on maintienne les 3 structures de formation existantes (Centres de Formation Permanents, Chantiers de Jeunes temporaires, Formation des G.S.E. cyclique), chacune favorisant à sa façon l'intégration des jeunes non scolarisés au développement national :
- a) les Centres de Formation devraient s'orienter vers le recyclage et le perfectionnement de membres de G.S.E. envoyés par leur groupement, avec recommandation de l'encadreur local,
 - b) les Chantiers de Jeunes devraient, en plus de la formation temporaire et la fourniture de moyens de démarrage, assurer un suivi plus efficace auprès des groupements ayant bénéficié de l'appui des Chantiers,
 - c) la Formation des G.S.E. sur le terrain devrait prévoir la fourniture des moyens de production pour ces groupements.

Recom. n° 2 : Que les 3 structures maintiennent constamment le souci de la productivité des jeunes pendant et après leur formation.

b) Concernant les Sports :

Recom. n° 3 : Que les responsables régionaux des Sports favorisent le Sport pour tous (plutôt que le Sport d'élite) et que, pour mieux atteindre cet objectif, le responsable soit exclusivement responsable des Sports.

Recom. n° 4 : Que le Ministère forme et nomme les techniciens sportifs cités au n° 3 comme adjoints aux encadreurs régionaux, pour permettre à ces derniers de se consacrer plus pleinement à leur tâche de formateur des jeunes des groupements socio-économiques. Ces adjoints seraient aussi chargés d'aider les E.C. dans l'organisation des Sports au niveau communal.

2. DETERMINATION ET OPERATIONNALISATION DES TACHES

I. Encadreur Communal

a) Tâches de l'Encadreur Communal :

- 1. En priorité : soutenir et mettre sur pied des groupements socio-économiques viables, ensuite,
- 2. Soutenir les autres activités des jeunes.

b) Opérationnalisation de ces tâches :

A. Concernant la création ou le soutien de deux ou trois groupements-cibles

- 1. faire les analyses économiques sur les groupes existants susceptibles de répondre aux conditions de viabilité,

2. étudier avec ces groupements les objectifs retenus,
3. établir un plan d'exploitation avec les jeunes et les techniciens de la Commune,
4. trouver les ressources humaines et matérielles qui vont permettre aux groupes de fonctionner,
5. assurer la formation coopérative et professionnelle des membres,
6. contrôler la réalisation des objectifs de production tels que définis dans le plan d'exploitation, ceux-ci étant le seul signe mesurable de la bonne marche du groupement,
7. produire trimestriellement un bilan financier de ces groupements et les transmettre à l'Encadrement Régional avec son rapport trimestriel.

B. Visiter trimestriellement les autres groupements

pour - établir le plan d'exploitation

- assurer la formation coopérative et professionnelle
- contrôler la réalisation des objectifs de production
- produire trimestriellement un bilan financier de ces groupements
- Le Président demande des détails sur la formation à assurer par l'E.C.

- J.P. Breton parle de 2 volets de formation :

- Volet informel : Conseils sur le terrain lors des visites au G.S.E.
- Volet formel : - plan de formation plus détaillé, assuré sur place ou dans la Commune (voir Programme proposé par le SUCO et donné à RUHENGIRI, GISENYI et BUTARE)
- recommandation sur l'envoi de certains jeunes dans des Centres de Formation (ceux qui sont membres de groupements ou d'autres jeunes).

C. Organisation des Sports et Loisirs :

- soutenir les activités sportives existantes et promouvoir la création de nouvelles activités compte tenu des possibilités locales,
- susciter la création d'un comité de sports et de loisirs,
- encourager la création d'un ballet communal,
- acheminer les demandes d'équipements sportifs vers le responsable régional des sports.

D. Collaboration avec les autres services :

1. Le service de recensement :

- obtenir les statistiques sur les jeunes non-scolarisés et déscolarisés entre 10 et 24 ans.

2. Les autorités communales :

- détecter les possibilités de développement socio-économique
- aider les jeunes à exploiter toutes les ressources locales
- donner aux jeunes une éducation civique
- combattre le vagabondage et la délinquance juvénile
- mobiliser les jeunes pour l'amélioration de leur habitat
- programmer l'Umuganda des jeunes
- participer à l'élaboration des prévisions budgétaires communales.

3. L'Agronome et le Vétérinaire : pour la formation et les activités agro-pastorales.

4. Les Affaires Sociales (C.S.D., C.C.D.F.P.), et Coopératives :

- pour la formation coopérative et l'alphabétisation
- pour les autres aspects de la formation.

5. Les ONG et autres projets :

- pour faire la liaison avec les autres activités des jeunes
- comme organismes-ressources.

6. La Justice :

- pour régler les cas de détournements des biens des jeunes et autres litiges.

7. L'Inspecteur de secteur :

- pour l'organisation de certaines activités.

E. Autres :

- Présenter un programme d'activités trimestriel à l'E.S.R. sous couvert du Bourgmestre (avec C.P.I à l'E.R.).
- Fournir en fin de trimestre un rapport à l'E.S.R. sous couvert du Bourgmestre (avec C.P.I à l'E.R.).

II. Encadreur Régional et Sous-Régional

a) Tâches de l'Encadreur Régional et Sous-Régional :

- 1) en priorité, soutenir le travail des E.C. dans les groupements-cibles,
- 2) ensuite, soutenir les E.C. dans les autres activités des jeunes,
- 3) l'Encadreur Régional assure la liaison entre le Ministère et les Communes et autres services relevant du Ministère.
L'Encadreur Sous-Régional assure la liaison entre l'Encadreur Régional et les Communes.
- 4) organiser des activités au niveau (sous) régional et assurer l'organisation des activités demandées par le Ministère.
- 5) superviser et orienter le travail de l'adjoint responsable des sports (dans le cas de l'E.R.).

b) Opérationnalisation des tâches de l'Encadreur Régional

1. Fournir au Ministère avant le 15 septembre, le calendrier des activités prévues par l'Encadreur Régional conjointement avec l'adjoint responsable des Sports, l'Encadreur Sous-Régional et les Encadreurs Communaux.
2. Proposer au Ministère, pour le 30 juin, une programmation budgétaire pour le service de l'encadrement jeunesse au niveau régional, sous-régional et communal.
3. Organiser la formation et le recyclage avec l'E.S.R.
 - une semaine par an pour les E.C.
 - planifier et contribuer à la formation des responsables des G.S.E. (minimum 5 jours pleins par an) en collaboration avec les E.C.
4. Organiser tous les 3 mois une réunion avec tous les E.C. pour :
 1. évaluer l'avancement du travail dans les G.S.E. cibles et les autres G.S.E. et mettre au point les mesures de correction qui s'imposent,
 2. informer les encadreurs,
 3. former les encadreurs en corrigeant les déficiences constatées dans la réalisation de leurs tâches et discuter la planification du trimestre suivant.
5. Contrôler le travail des encadreurs par :
 1. des visites régulières dans les Communes pour contacts avec les Bourgmestres, les E.C. et les G.S.E.-cibles, ceci au moins 2 fois par an dont une fois à la rédaction du bilan,
 2. des visites de deux autres G.S.E. choisis au hasard, avec vérification des cahiers de comptabilité de ces 2 groupements,
 3. les rapports trimestriels des Encadreurs.
6. Assurer le support financier et matériel des G.S.E.-cibles et autres G.S.E. en collaborant avec l'E.C. et E.S.R. pour l'introduction de demandes officielles de fonds auprès des organismes (Ministère, Caisses coopératives, Ambassades, B.E.D. et autres ONG), cela évidemment sous couvert du Ministère.
7. Collaborer avec les E.C. et E.S.R. pour faciliter l'approvisionnement des G.S.E. et la commercialisation de leurs produits.
8. Produire un rapport annuel (contenu à actualiser) des activités de tous les services de l'E.J. dans la Préfecture et cela pour le 15 septembre. L'E.S.R. doit fournir son rapport pour le 31 juillet.
9. Rédiger un Bulletin de liaison trimestriel adressé aux E.C., E.S.R., G.S.E.-cibles, avec copie aux autorités, et dont le contenu serait le suivant :
 - état trimestriel du travail de l'encadrement régional
 - informations nécessaires

- transmission des documents de travail
 - résumé de quelques articles de formation ou d'intérêt direct.
10. Superviser le travail de l'adjoint responsable des Sports et Loisirs, travail qui comprend les aspects suivants :
1. centraliser les demandes d'équipement sportif pour toute la Préfecture.
 2. promouvoir l'infrastructure sportive de la Préfecture
 3. organiser des compétitions et tournois de sports collectifs et individuels au niveau de la Préfecture et des Communes.
 4. promouvoir et organiser le sport traditionnel
 5. susciter la création du Comité des Sports et Loisirs et élaborer le calendrier sportif avec sa collaboration.
 6. promouvoir et organiser les loisirs et le folklore dans la Préfecture.
11. Diriger et coter le personnel sous sa supervision; lui accorder les congés.
12. Collaborer avec les autres services :
- 1) avec le Préfet :
 - pour régler les conflits et litiges entre l'E.J. et les Communes
 - pour lui demander conseil et services en rapport avec les activités de l'E.J.
 - 2) avec le Bourgmestre (pour les circonscriptions urbaines)
 - pour l'organisation d'activités sportives, folkloriques ou autres loisirs.
 - pour lui demander des services en rapport avec l'E.J.
 - 3) avec l'Inspecteur d'Arrondissement :
 - pour les activités sportives et d'animation
 - 4) avec l'Agronome et le Vétérinaire :
 - pour les activités agro-pastorales et la formation
 - 5) avec l'Agent des statistiques :
 - pour connaître le nombre de jeunes à encadrer par âge et par sexe
 - 6) avec la Santé :
 - pour la formation et les activités sanitaires
 - 7) avec l'Inspecteur des Coopératives et le (la) responsable des Affaires Sociales, des C.C.D.F.P. et C.S.D. : pour la formation et les activités folkloriques.
 - 8) avec l'Inspecteur du Commerce :
 - pour l'organisation de la commercialisation des produits des jeunes
 - 9) avec la Justice :
 - pour régler les cas de détournements et autres litiges qui concernent les groupements de jeunes.

10) avec l'Armée :

- pour combattre le vagabondage et la délinquance juvénile
- pour l'organisation d'activités sportives.

11) avec les ONG

pour la formation et différents autres services.

c) Tâches spécifiques à l'Encadreur Sous-Régional (E.S.R.)

1. Les visites de contrôle doivent être 2 fois plus nombreuses pour l'E.S.R.
2. Produire un rapport annuel des activités de l'E.J. de toute la Sous-Préfecture
3. Fournir un rapport trimestriel à l'E.R., s/c du Sous-Préfet, avec copie au Ministre.
4. Fournir un programme trimestriel à l'E.R., s/c du Sous-Préfet, avec copie au Ministre (le programme du trimestre suivant doit être joint au rapport trimestriel).
5. Les tâches de l'E.S.R. concernant les sports sont les mêmes que celles de l'adjoint responsable des sports à l'échelon régional, avec une intensification des activités étant donnée la dimension plus réduite du territoire supervisé.
6. Diriger et coter le personnel sous sa supervision; lui accorder les congés
7. Collaborer avec les autorités administratives et les différents services techniques de la Sous-Préfecture (se référer au point 12 concernant les E.R.).

III. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports

a) Tâches du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Le Ministère travaille en priorité à définir les politiques du Service de l'Encadrement-Jeunesse et veille à leur application.

b) Opérationnalisation des tâches

1. Fournir en début d'année à toutes les Préfectures un calendrier précis des activités prévues par le Ministère de la Jeunesse, tenant compte des calendriers d'activités fournis par les E.R. et des activités proposées par d'autres Ministères, et veiller à ce qu'il soit respecté.
2. Attribuer un budget d'opération couvrant les besoins du Service de l'Encadrement de la Jeunesse à tous les échelons (déplacement, matériel de bureau, frais de séjour, vivres, équipement sportif etc ...).
3. Planifier et coordonner la formation et le recyclage des E.R., E.S.R. et E.C., et aider à la préparation du matériel didactique pour la formation des responsables des G.S.E.
4. Tenir une session annuelle (au mois de novembre notamment) avec tous les E.R. et E.S.R. pour :
 - 1° évaluer l'état d'avancement du programme et prendre les mesures de correction qui s'imposent,
 - 2° élaborer le programme pour l'année suivante,
 - 3° informer les Encadreurs sur tout ce qui relève de leur travail.

5. Contrôler et évaluer le travail des E.R. et E.S.R. et E.C. par :
 - 1° des visites régulières aux bureaux régionaux ainsi que dans les Communes,
 - 2° l'analyse du rapport annuel de l'E.R. ainsi que quelques rapports trimestriels des E.C.,
 - 3° l'élaboration et la tenue de fiches d'évaluation des E.R., E.S.R. et E.C.
6. Assurer le support matériel et financier aux G.S.E.-cibles et autres G.S.E. par la création d'un système de prêts aux groupements, avec possibilités d'accès dans chaque Préfecture.
7. Assurer la distribution et le transport du matériel demandé au Ministère (dans les Préfectures).
8. Produire un bulletin de liaison trimestriel pour les E.R., E.S.R. les E.C. et responsables des G.S.E., contenant des documents de travail, d'information, de sensibilisation avec matériel didactique, etc ...
9. Etudier la possibilité d'ouvrir au Ministère un magasin de matériel sportif vendu à prix réduit.

IV. Les ONG

a) Tâches des O.N.G.

Aider le Ministère de la Jeunesse et des Sports à réaliser ses principaux objectifs : assurer aux jeunes une formation professionnelle et leur permettre de devenir productifs.

b) Opérationnalisation des tâches :

- 1° Fournir sur demande du Ministère, des volontaires partout où le besoin se fait sentir et où les possibilités existent,
- 2° Aider les responsables de l'E.J. à élaborer des projets intéressant la formation et la production des jeunes, ainsi que la recherche de fonds auprès d'organismes de financement pour l'exécution de ces projets,
- 3° Soutenir l'homologue auquel est affecté le volontaire dans l'accomplissement du programme annuel.

N.B. : Les autres spécifications seront mentionnées dans les arrangements particuliers que chaque ONG aura avec le Ministère.

3. DEFINITION DES MOYENS DE REUSSITE

1° pour l'E.C.

- 1) salaire régulier
- 2) ressources matérielles de la part du Ministère, Commune, ONG, etc ..., surtout le matériel de formation (documentation, moyens didactiques) et moyens matériels d'encouragement (par exemple sous forme d'équipement accordé à la fin de la formation).

.../...

- 3) un vélo comme moyen de déplacement
- 4) matériel de bureau
- 5) aide efficace des techniciens concernés et des conseillers des Conseils d'Administration des G.S.E.

2° pour l'E.R. et E.S.R.

- 1) moyen de déplacement avec frais de fonctionnement et frais de mission
- 2) personnel auxiliaire
- 3) matériel de bureau
- 4) perfectionnement (stages, bourses, etc ...)
- 5) matériel didactique et documentation
- 6) matériel de sport
- 7) appui des Bourgmestres pour le bon fonctionnement de l'Encadrement de la Jeunesse.

3° pour tous

INSTAURER UN SYSTEME DE CONTROLE ET D'EVALUATION A CHAQUE NIVEAU :

- 1) informer tous les intéressés sur la définition des tâches des Encadreurs, en les priant de favoriser l'accomplissement de ces tâches,
- 2) donner au Services de l'Inspection (Division Inspection) les moyens de contrôler l'accomplissement de ces tâches,
- 3) définir des objectifs mesurables pour permettre l'évaluation du rendement des responsables,
- 4) envisager les rapports trimestriels et annuels comme des outils d'évaluation et établir la présentation-modèle en conséquence,
- 5) ne pas dissocier la fonction programmation de la fonction contrôle-évaluation,
- 6) assurer les visites à tous les niveaux, essentielles pour contrôle-évaluation,
- 7) réévaluer les tâches en fonction des évaluations.

4. ESQUISSE DE PROGRAMMATION :

- pour l'année 1981 :

a) l'E.C.

- 1) détermine 2 ou 3 groupements-cibles
- 2) précise avec eux les objectifs qu'ils doivent atteindre
- 3) soutient ces groupements pour la réalisation de ces objectifs
- 4) continue la formation si elle est déjà commencée
- 5) sinon il introduit des éléments précis de formation adaptés aux groupements visés.
- 6) suivra un mois de recyclage à Kavumu.

b) l'E.S.R. :

- 1) suivra de près l'exécution du programme assigné aux E.C., en insistant sur la formation et l'évaluation.
- 2) suivra un mois de recyclage à Kavumu.

c) l'E.R.

- 1) suivra les mêmes objectifs que ceux de l'E.S.R. (ci-dessus)
- 2) organisera des tournois d'athlétisme
- 3) promouvra les sports traditionnels
- 4) soutiendra les sports collectifs en vue des sélections
- 5) suivra un mois de recyclage à Kavumu.

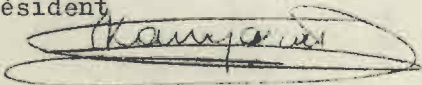
d) Le Ministère :

- 1) opérationnalisera les résultats du présent séminaire
- 2) fournira, autant que possible, les moyens retenus pour la réalisation des tâches telles que définies.
- 3) formera les Encadreurs
- 4) donnera les directives aux différents intervenants
- 5) visitera les divers niveaux de l'E.J.

Fait à Kavumu, le 4 janvier 1981

KANYARUSHOKI Claver

Président



Joop GIELING

Rapporteur

